

## EN BREF

# DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE DE LYON

La Métropole de Lyon mène également une démarche PICS qui passe par :

- Une coconstruction avec les 58 communes du Grand Lyon
- Des rencontres en binôme élu-es/technicien-nes, quand c'est possible
- Un passage en conférence métropolitaine des maires afin d'assurer un portage politique

**Pour en savoir plus :** lire les comptes-rendus des groupes de travail PICS et des comités Inondation, en particulier celui du 30 juin 2025, sur la plateforme de la stratégie inondation de l'aire lyonnaise (lien en bas de page).

Merci à **Cyrille Danguin**, directeur des services techniques de la CCPA, à **Bertrand Gonin**, maire d'Eveux, vice-président du Syribt et à **Marion Ribon**, chargée de mission inondation au Syribt pour leurs contributions.



### Vos principaux contacts concernant la Stratégie

Manon PERREAL, Métropole de Lyon (mperreal@grandlyon.com)  
DDT69 (ddt-risques@rhone.gouv.fr)

Retrouvez en un clic les actualités et documents de la Stratégie ici :  
[developpementdurable.grandlyon.com](https://developpementdurable.grandlyon.com) (rechercher «inondation»)



Rédaction : Sandrine Boucher / Agence des ours - Graphisme ©BY Camille pour le groupement ta.conseils et Atelier Minga / décembre 2025



Cette fiche s'adresse  
aux professionnels,  
techniciens et experts  
impliqués dans des actions  
concrètes de prévention  
des inondations

# Stratégie INONDATION

BASSINS VERSANTS DE L'AIRE LYONNAISE

4

FICHE PRATIQUE

## ÉLABORATION DES PICS

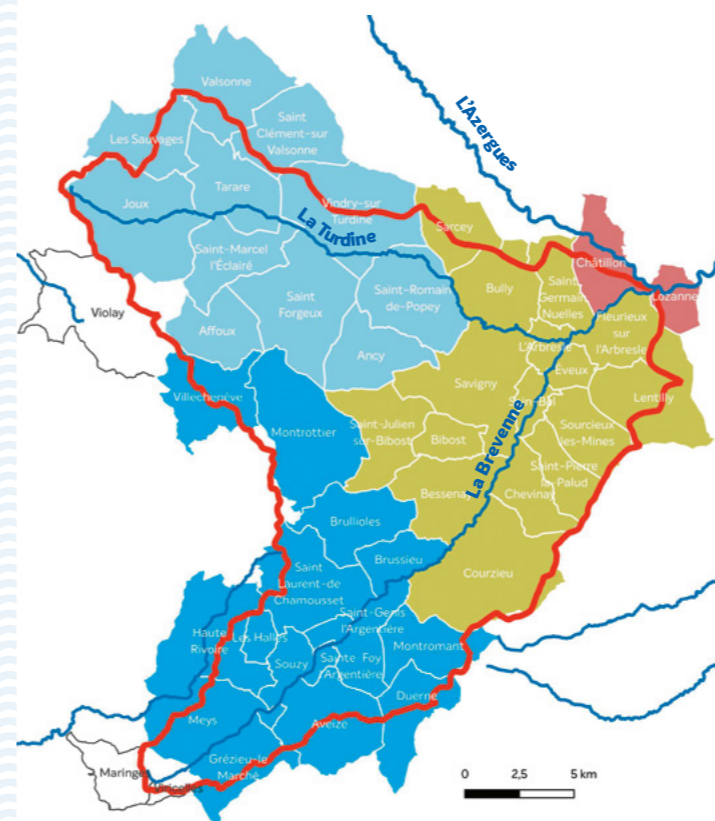
# SYNDICAT GEMAPIEN ET EPCI : COMMENT MOBILISER POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE DÉMARCHE PICS

## L'EXEMPLE DU PAYS DE L'ARBRESLE

*Plus qu'un document, un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) est avant tout une démarche, évolutive et dynamique. Il ne remplace pas les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) mais les complète.*

*Cette obligation réglementaire permet de renforcer la réactivité d'un territoire face à une catastrophe, mais surtout la coopération et la solidarité au sein de celui-ci.*

*Hors obligation légale, il existe plusieurs leviers pour motiver les partenaires locaux à s'inscrire dans cette démarche PICS, comme l'illustre le Pays de l'Arbresle.*



- Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle
- Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées
- Communauté de Communes des Monts du Lyonnais
- Bassin versant Brévenne-Turdine
- Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien
- Cours d'eau

### Où ?

Le bassin versant de la Brévenne-Turdine connaît des phénomènes de crues torrentielles qui se sont intensifiés avec des inondations en 1983, 1996, 2000, 2003 et surtout 2008.

Les 1er et 2 novembre 2008, des hauteurs d'eau dépassant 2 mètres ont été relevées sur les secteurs les plus touchés à l'Arbresle et Sain-Bel.

Cette crue de 2008, plus que centennale sur la Brévenne, a été prise comme référence pour le PPRNI Brévenne-Turdine qui classe en zone inondable 3 382 foyers, 133 entreprises, 177 établissements publics, 13 stations d'épurations, 88 ponts et 19 tronçons de route.

### Quand ?

**25 novembre 2021 :** la loi dite Matras impose d'ici le 26 novembre 2026 l'élaboration d'un PICS pour les EPCI dont au moins une commune est soumise à l'obligation d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

**26 mai 2023 :** premier exercice de gestion intercommunale d'une crue majeure sur l'Arbresle, Sain-Bel et Éveux.

**Mi-2026 :** recrutement envisagé par le Pays de l'Arbresle d'un chargé de mission PICS.

### Qui ?

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (Syribt) couvre 43 communes et 4 intercommunalités, dont la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA), composée de 17 communes.

## Inondation à l'Arbresle



© Vicente / SYRIBT



© Vicente / SYRIBT

## Exercice de gestion de crise le 26 mai 2023 à l'Arbresle



### TÉMOIGNAGE

**Marion Ribon**, chargée de mission inondation au Syribt (Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine)

« Les élus de notre territoire ont conscience que la démarche PICS n'est pas qu'une contrainte, qu'elle peut être utile. Elle doit être aussi pragmatique et opérationnelle. Il ne s'agit pas seulement de répondre à une obligation, mais de créer un outil efficace, compréhensible, simple à mettre en oeuvre rapidement le jour J. »

## Comment ?

La gestion de crise sur le risque inondation structure l'action des syndicats de bassin.

La compétence GEMAPI du syndicat de bassin permet de répondre aux besoins d'accompagnement des communes et intercommunalités dans la mise en place des PCS et PICS sur le volet inondations.

L'anticipation des problématiques d'inondation peut bénéficier à celle des autres risques (canicule, attentats, transport de matière dangereuse), inclus également dans les PCS et PICS.

## Méthode

Un plan de formation a été engagé depuis 2022 dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Brévenne-Turdine afin de préparer le territoire à faire face à une inondation majeure.

Le Syribt, les communes de Sain-Bel et de l'Arbresle et l'Institut des Risques MAjeurs (IRMA) ont coordonné un exercice sur table et grandeur nature en mai 2023.

Cet exercice a mobilisé 80 personnes, sur le terrain et dans 3 postes de commandement. Il a impliqué les communes, la CCPA, le Syribt, le département, la préfecture, la gendarmerie, la protection civile, le service d'incendie et de secours du Rhône (SDMIS), la Croix-Rouge et l'académie de Lyon.

## Financements et moyens

La CCPA projette de recruter mi-2026 un chargé de mission afin de :

- Recenser les moyens humains et matériels de la CCPA et de toutes les communes qui en font partie
- Assurer la continuité de l'exercice des compétences propres à la CCPA
- Organiser l'action intercommunale de crise
- Organiser les mises à jour régulières du PICS, des exercices et des formations pour les acteurs

## Bilan

L'exercice de mai 2023 a permis de préfigurer le futur PICS en démontrant la pertinence de l'échelle intercommunale pour faire face à un risque majeur.

Il a aussi permis d'identifier en amont des problématiques concrètes. Par exemple : où implanter le PC intercommunal ? Qui placer à sa tête ? Faut-il disposer de plusieurs ou d'un seul lieu d'accueil des personnes sinistrées ? Comment maintenir la continuité des services intercommunaux (collecte des ordures ménagères, assainissement). Comment maintenir la communication entre tous les partenaires de la gestion de crise qui peuvent être situés entre plusieurs sites, ou en cas de problèmes de réseau tel/web ?

## Freins à la mobilisation

- Renouvellement des conseils municipaux et intercommunaux lors des élections de mars 2026 qui contraint de reprendre les dossiers avec les nouvelles équipes.
- Peu de culture de gestion de crise au sein des EPCI.
- Importance du nombre de services à mobiliser : gendarmerie, pompiers, préfecture, associations de secouristes, département, élu-es et services internes de la CCPA et des communes
- Absence de « mode d'emploi » ou de retour d'expérience d'autres « petits » EPCI dont le Pays de l'Arbresle pourrait s'inspirer.

## Leviers pour la mobilisation

- La proximité des services de la communauté de communes et du syndicat de bassin, abrités dans le même bâtiment.
- La sensibilité des équipes politiques et administratives du territoire au risque inondation, vécu en 2008.
- Une solidarité de territoire et une mutualisation des moyens déjà existante au sein de la CCPA hors période de crise : prêt de matériel, services communs (marchés publics, prévention, ressources humaines)...
- Le partage des informations au sein de la Stratégie Inondation de l'aire lyonnaise et via par la plateforme d'expertise territoriale pilotée par le CEREMA.

### TÉMOIGNAGE

**Bertrand Gonin**, maire d'Eveux, vice-président du Syribt (Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine)

« J'ai vécu l'inondation de l'Arbresle seulement huit mois après avoir été élu. Une fois qu'on a été témoin d'une telle catastrophe, il est inenvisageable de mettre sous le tapis la réflexion sur la prévention. Il faut pouvoir être réactif et donc s'entraîner, comme pour l'exercice de mai 2023 où tout le monde s'est pris au jeu. Il est aussi nécessaire de conserver la mémoire du risque, qui peut se perdre avec le temps et le renouvellement de la population. Enfin, les contacts que nous avons avec les différents services, de la Métropole ou de l'État, sont essentiels : hors rouages administratifs, ces relations humaines permettent d'avoir des réactions plus rapides en cas de crise. »

### TÉMOIGNAGE

**Cyrille Danguin**, directeur des services techniques de la CCPA (Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle)

« Nous avons déjà des habitudes de travail avec nos divers partenaires, qui vont se renforcer avec le projet de mise en place du PICS. Cette démarche va permettre aussi de nous rapprocher davantage encore de nos 17 communes et de rapprocher les communes entre elles. L'une des questions est de déterminer ce qui doit être mis ou non en commun. Par exemple, la commune de l'Arbresle s'appuie sur un système de communication par radio et à la possibilité d'alerter en masse sa population. Peut-être que ces dispositifs pourraient être étendus au niveau intercommunal ? »

## Contacts

La CCPA  
Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle

**Cyrille Danguin**

Directeur Général des Services Techniques  
cyrille.danguin@paysdelarbresle.fr  
06 34 14 96 28

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine

**Marion Ribon**

Chargée de mission Gestion des inondations  
marion.ribon@syribt.fr  
07 64 61 39 90